

DÉCOUVRIR LA VALLÉE DES MERVEILLES ET DE FONTANALBA



CONTACTS UTILES POUR PRÉPARER VOTRE VISITE

www.mercantour-parcnational.fr

En Vésubie

SAINT-MARTIN-VÉSUBIE

Bureaux du Parc : Tél : 04 93 03 23 15

Bureau d'information touristique

Tél : 04 93 03 21 28

BELVÉDÈRE

Bureau d'information touristique

Tél : 04 93 03 51 66

LA BOLLÈNE-VÉSUBIE

Office de tourisme : tél : 04 93 03 60 54

En Roya Bévéra

www.menton-riviera-merveilles.fr

TENDE

Maison du Parc et Office de tourisme

Tél : 04 83 93 98 82

LA BRIGUE

Bureau d'information touristique

Tél : 04 83 93 95 50

BREIL/ROYA

Office de tourisme : 04 83 93 98 34

SOSPEL

Office de tourisme : 04 83 93 95 70

Infos Sentiers

Renseignez-vous avant de partir sur l'état des sentiers et leur accessibilité.

<https://bit.ly/InfosSentiersPNM>

Depuis Pyramique et Col de Tende



Visites pédestres accompagnées obligatoires hors sentiers balisés

Merveilles, Gravures et Découvertes (MGD) regroupe des accompagnateurs en montagne, tous diplômés d'Etat et agréés « Merveilles ».

Visites en groupes de 15 personnes maximum.

Horaires, tarifs, points de départ des visites et réservation

CONTACT

www.vallee-merveilles.com

info@vallee-merveilles.com (Réponse dans les meilleurs délais)

Coordonnées des refuges :

Réservation obligatoire par internet pour les refuges du CAF

- refugedesmerveilles.ffcam.fr / refugedesmerveilles@ffcam.fr
- refugedevalmasque.ffcam.fr / refugedevalmasque@ffcam.fr
- refugedefontanalbe.com / refugedefontanalbe2018@outlook.fr

Conditions d'accueil détaillées sur les sites internet.

Visites avec approche motorisée :

Des professionnels de l'accompagnement motorisé et pédestre organisent des visites guidées avec un accès motorisé aux secteurs des Merveilles et de Fontanalbe.

CONTACTS ET RÉSERVATION

Syndicat Local des Accompagnateurs 4x4 des Merveilles (SLAM)

Liste prestataires :

M. Berlière : 06 85 66 66 67

M. Fioretti : 06 38 34 41 50

M. Dellepiane : 06 08 71 32 00

M. Panza : 06 17 31 48 18

M. Servel : 04 93 04 65 93

Plan général d'accès :










Un Parc national est un espace libre et ouvert à tous. Afin d'en préserver ses richesses, le cœur du Parc est soumis à une réglementation.

Extrait de la réglementation en cœur de Parc :

-  Le camping dans une tente, un camping-car, une caravane, une tente de toit ou tout autre abri est interdit.
-  Le bivouac est autorisé entre 19h et 9h, à plus d'une heure de marche à l'intérieur des limites du Parc ou du dernier accès automobile autorisé.
-  Les bruits et les dérangements de nature à troubler le calme et la tranquillité des lieux sont interdits
-  La chasse, le port ou la détention d'une arme utilisable pour la chasse et de ses munitions sont interdits
-  Les chiens, même tenus en laisse ou portés sur soi, sont interdits. La réglementation prévoit certaines exceptions (surveillance des troupeaux, assistance de personnes en situation de handicap...).
-  Le dépôt, abandon ou jet de déchets, quel que soit le lieu, sont interdits. Les déchets « biodégradables » ne doivent pas non plus être abandonnés. Merci d'emporter vos débris.
-  Les feux sont interdits. L'utilisation de réchauds de randonnée est autorisée, à condition d'être éloignée de plus de 200 m des limites des bois et forêts.
-  Les prélèvements de minéraux, de fossiles, de végétaux à usage médicinal ou culinaire peuvent être cueillis sous conditions.
-  La circulation et le stationnement des véhicules motorisés (automobile, moto, cyclomoteur...) sont interdits en dehors de certaines voies prévues dans la réglementation.
-  En dehors des routes ouvertes à la circulation publique, la pratique du vélo n'est autorisée que sur certains itinéraires.
-  La pratique du vol libre (parapente, deltaplane...) est réglementée.
-  Autres loisirs aériens (y compris drone) interdits.

Réglementation additionnelle spécifique aux vallées des Merveilles et de Fontanalba :

-  Il est interdit de sortir des sentiers balisés, afin d'éviter d'abîmer la végétation, de dégrader et faciliter l'érosion des sols.
-  Il est interdit de marcher sur les gravures rupestres.
-  Il est interdit de toucher et de dégrader les gravures rupestres.
-  Il est interdit d'utiliser des cannes ou bâtons de marche ferrés.
-  Le bivouac est interdit sur toute la zone des gravures à l'exception des aires de bivouac aménagées à côté du refuge des Merveilles et du refuge de Fontanalba.




En cas de non respect de cette réglementation, vous vous exposez à une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros. Plus d'informations sur www.mercantour-parcnational.fr

À VISITER AUSSI

Le Musée départemental des Merveilles

Réceptacle du gigantesque travail de recherche accompli depuis plus d'un siècle par les archéologues, l'approche scientifique du musée complète parfaitement la visite du site des Merveilles et de Fontanalba sans évacuer les dimensions archéologique, esthétique et artistique des gravures.




CONTACT

-  Musée départemental des Merveilles, Avenue du 16 septembre 1947 06430 TENDE
-  04 89 04 57 00
-  Gratuit, fermé le mardi.

La Maison du Parc du Parc national du Mercantour

Lieu d'accueil et d'informations du public, la Maison du Parc propose des expositions (découvertes historique, linguistique, artisanale, des pratiques du territoire...), des projections et des animations en lien avec les patrimoines naturel et culturel du Parc national du Mercantour.

CONTACT

-  Maison du Parc national du Mercantour, 103 Avenue du 16 septembre 1947 06430 TENDE
-  04 83 93 98 82
-  Gratuit, fermée le dimanche